



CONCOURS d'ÉCRITURE

*Les Mots
en Liberté*

✂----- INSCRIPTION -----✂

Nom..... Prénom

Date de naissance...../...../..... Mail.....

Adresse.....

Tél 1..... Tél 2

Date...../...../.....

Signature:

En signant ce bulletin, j'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours.

Merci de déposer ce formulaire à l'accueil de la mairie.

Remise des œuvres jusqu'au Lundi 26 Mars 2018

Remise des prix Samedi 21 Avril 2018



Vivre & l'Écrire



Les Mots en Liberté

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Préambule : merci de lire attentivement le présent règlement. Tout texte qui ne respectera pas intégralement les règles ci-dessous et notamment les règles de présentation et d'envoi, ne pourra être retenu.

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

La Commission Culture de la ville de Cléry-Saint-André organise
LES MOTS EN LIBERTÉ
UN CONCOURS D'ÉCRITURE
sous forme de Nouvelle

Article 2 : PARTICIPANTS

Le concours s'adresse aux adolescents de 12 à 16 ans
La participation est individuelle et nominative ou en groupe

Article 3 : THÈME

Un thème unique « **Réellement fantastique** »
Toutes les pistes sont ouvertes et laissent libre cours à votre imagination

Article 4 : PRÉSENTATION

Le texte doit être imprimé, en noir, police Times New Roman ou Garamond de corps de 12, espacement normal
La nouvelle n'excédera pas 3 pages A4 recto
Pas de soulignement ou de gras
La nouvelle sera imprimée en 2 exemplaires
En haut à droite de la première page, sera inscrite la catégorie dans laquelle l'auteur concourt (Individuelle ou groupe)
La nouvelle débutera par le titre de l'histoire
Les pages ne doivent comporter aucune indication, aucun signe permettant d'identifier l'auteur
La correction de la langue française sera prise en compte.

Article 5 : ENVOI DES OEUVRES

Afin d'assurer l'anonymat des textes, l'envoi sera remis dans une enveloppe contenant :
- Un exemplaire du texte
- Une enveloppe cachetée, sans indication, contenant le deuxième exemplaire de la nouvelle, une feuille sur laquelle seront portés : le titre de l'œuvre, le prénom, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone du candidat et une adresse électronique.
Pour un travail en groupe, les mêmes renseignements pour chaque membre sont à reporter, les pseudos ne sont pas acceptés
A l'arrivée du pli, un code identique sera inscrit sur l'exemplaire 1 du texte et sur l'enveloppe cachetée. Ce code permettra, après choix du jury, d'identifier les auteurs.
L'envoi devra parvenir par la poste, ou être déposé, à la Mairie au plus tard le 26 Mars 2018. Les enveloppes reçues après cette date ne seront pas ouvertes.
L'adresse à utiliser est :

MAIRIE
Concours d'écriture
94, rue du Maréchal Foch
45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

Article 6 : JURY

Un jury composé de 4 membres, (écrivain, enseignant, et membre de la commission Culture) examinera avec attention l'ensemble des œuvres reçues et sélectionnera les 3 meilleurs textes
Les jurés recevront une copie non identifiée de chacun des textes. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Article 7 : PRIX

Le palmarès sera dévoilé et les prix remis :
Espace Loire à Cléry- Saint-André- Le 21 Avril 2018 à 20h
La présence des candidats est évidemment nécessaire.
Les candidats qui ne participeront pas à la soirée Remise des Prix Ne pourront pas retirer leur Prix ultérieurement.

La MAIRIE offrira aux lauréats un bon d'achat LIBRAIRIE CHANTELIVRE

15, place du Martroi à ORLEANS

Notre Partenaire LIBRAIRIE CHANTELIVRE remettra un lot de livres.

Les lauréats adolescents acceptent de participer au 13ème Salon du Livre écrit par les Jeunes dans le cadre de l'association VIVRE & L'ÉCRIRE, Maison de l'animation 6 rue du Pot d'argent à Orléans. Ils présenteront et liront leur nouvelle. La participation au salon est ouverte à tous les jeunes qui auront participé au concours d'écriture.

En outre, les textes primés pourront être diffusés dans les publications municipales. La Commission Culture disposera librement des textes, qui pourront éventuellement faire l'objet d'une lecture publique, d'une parution sur le site internet de la commune ou d'une impression d'un petit recueil ou de tout autre usage sans que l'auteur ne puisse s'y opposer.

La participation à ce concours, par l'envoi de textes, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

